

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 FEVRIER 2026

Membres présents : Mrs LAMURE – PASCAL - GARAVEL - Mrs BROUSSIN – LUCAS – COTHENET - Mmes PASCAL – FOILLARD – ROLLET.

Membres excusés : Mr BERETTI – Mme GUTTY – DEFNET - CHAVY

Membres absents : Mr NESME – Mme CONDEMINÉ

Secrétaire de séance : Madame Josiane ROLLET

Après lecture, le compte rendu de la séance du 13 Janvier 2026 est approuvé à l'unanimité.

Il est proposé d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour du conseil Municipal relatif aux Charges SYDER 2026.

Ordre du jour :

- 1) Demande de Subventions
- 2) Point sur les Commissions Communales
- 3) Point sur le multi-accueil
- 4) Fleurissement
- 5) Personnel Communal – Mutuelle et Prévoyance
- 6) Travaux Divers
- 7) Questions Diverses

1) Demande de subventions

- 1- Monsieur LAMURE donne lecture d'une demande de subvention formulée par l'Association du Réveil situé à Beaujeu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas verser de subvention.

- 2- Monsieur LAMURE donne lecture d'une demande de subvention formulée par l'association BTP CFA Ain situé à Bourg-en-Bresse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas verser de subvention.

- 3- Monsieur LAMURE donne lecture d'une demande de subvention formulée par la Chambre de Métiers et de l'Artisanat situé à Villefranche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas verser de subvention.

- 4- Monsieur LAMURE donne lecture d'une demande de subvention formulée par l'ADMR situé à Beaujeu.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de verser à l'ADMR la somme de 300.00 € correspondant à une subvention exceptionnelle.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026.

2) Point sur les Commissions Communales

2-1 Mme FOILLARD Patricia informe le Conseil Municipal que les cartes postales et les affiches à l'effigie de la commune sont en Mairie. Ne disposant pas encore de modalités arrêtées pour la mise en vente et leur diffusion, le Conseil Municipal souhaite obtenir des précisions complémentaires sur le cadre réglementaire et les possibilités de commercialisation.

2-2 Mme FOILLARD Patricia informe le Conseil Municipal que la prochaine Feuille Villiatonne sera éditée début mars.

2-3 Mr GARAVEL Jacques informe le Conseil Municipal que les tentatives de règlement amiable avec les entreprises pour le problème de fuite constaté dans le bâtiment de la bibliothèque ont échoué, aucune solution satisfaisante n'ayant pu être trouvée, la commune envisage d'engager une procédure devant le tribunal compétent.

3) Point sur le Multi-Accueil

Suite à la fermeture du Centre de Loisirs « Chat-Pito » de Villié-Morgon, le Conseil Municipal souhaite étudier la remise en place d'un centre de loisirs sur la commune.

A cet effet, une demande a été formulée et l'association CLEM (Centre Loisirs Educatif Mâconnais) a transmis une offre de reprise, présentée au Conseil Municipal.

Deux budgets prévisionnels ont été proposés pour la mise en place d'un centre de loisirs. La différence entre les deux repose sur la présence ou non d'un animateur permanent et sur une participation des familles estimée entre 18 et 22 € par enfant et par jour.

Selon le scénario retenu, le coût restant à la charge des communes serait compris entre 40 000 € et 50 000 € par an.

Il est envisagé de travailler avec plusieurs communes voisines afin de partager l'organisation et le financement en fonction du nombre d'enfants de chaque commune. Une réunion avec les communes intéressées est fixée au 18 février pour échanger sur ce projet.

Le futur lieu d'implantation du centre de loisirs reste à définir.

4) Fleurissement

Monsieur BROUSSIN Frédéric informe le Conseil Municipal du souhait de la commission fleurissement d'organiser 2 ou 3 ateliers pour préparer des décorations de Noël à installer sur les Cadoles du Parc.

-Cadole Beaujolaise : couronnes à partir de sarments, grappes de raisin à partir de bouchons jetés....

- Cadole Allemande : bretzels, couronnes de sapin, guirlande

Un budget est demandé pour acheter le matériel nécessaire à ses préparations.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Monsieur BROUSSIN Frédéric informe le Conseil municipal que l'engagement de 3 ans avec Blachère pour les illuminations de Noël prend fin cette année. Une nouvelle proposition sera faite dans l'année.

5) Personnel Communal – Mutuelle et Prévoyance

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la volonté de la commune de renforcer sa participation à la protection sociale complémentaire des agents communaux, tant en matière de mutuelle santé que de prévoyance.

Il rappelle que la Commune participe actuellement à hauteur de 15.00 € par mois et par agent pour la mutuelle santé et de 20.00 € par mois et par agent pour la prévoyance.

Il précise qu'une nouvelle convention de protection sociale complémentaire a été mise en place avec le Centre de Gestion depuis janvier 2026.

Suite à cette nouvelle convention, il est constaté une augmentation significative des cotisations, aussi bien en matière de mutuelle que de prévoyance. Cette évolution impacte directement le reste à charge des agents.

Dans ce contexte, la commune souhaite réexaminer le niveau de sa participation afin de ne pas pénaliser les agents et de maintenir un niveau de protection sociale satisfaisant.

Cette démarche vise à soutenir le pouvoir d'achat des agents, améliorer leur couverture en cas de problèmes de santé ou d'arrêt de travail, et renforcer l'attractivité en tant qu'employeur.

Les membres du Conseil Municipal échangent sur l'impact budgétaire de cette mesure ainsi que sur ses bénéfices pour les agents.

Il est souligné que la participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire constitue un élément important de la politique sociale de la collectivité et un levier de fidélisation du personnel.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'augmentation de la participation communale à la mutuelle et à la prévoyance des agents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 8 pour, 1 abstention,

DECIDE d'augmenter la participation Communale à la mutuelle santé à hauteur de : 20.00 € par mois et par agent.

DECIDE d'augmenter la participation Communale à la mutuelle santé à hauteur de 5.00 € supplémentaire par enfant à charge.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 8 pour, 1 abstention,

DECIDE d'augmenter la participation Communale à la prévoyance à hauteur de : 30.00 € par mois et par agent.

DECIDE que cette participation prendra effet à compter du 1^{er} mars 2026.

PRECISE que cette participation sera accordée aux agents remplissant les conditions d'éligibilité prévues par la réglementation.

INSCRIT les crédits nécessaires au budget Communal 2026.

6) Travaux Divers

6-1 Mr le Mairie informe le Conseil Municipal que les travaux du Château ont débuté le 2 février 2026 et devraient se terminer courant novembre 2026.

6-2 VOIRIE

Mme ROLLET Josiane informe le Conseil Municipal que les aménagements voirie sortie Lancié restent à compléter car des conducteurs passent sur le terrain des riverains, des jardinières seront installées.

Mme ROLLET Josiane informe le Conseil Municipal que les travaux d'installation de l'arrêt de Bus à Morgon est en cours. Des quilles pour règlementer le parcours à Morgon seront rajoutées.

7) Charges SYDER 2026

Mr PASCAL présente au Conseil Municipal l'état récapitulatif des charges résiduelles de la commune dues au SYDER pour l'année 2026 d'un montant de 60 849.91 €. Mr PASCAL propose de budgétiser la somme de 15 849.91 € et de fiscaliser la somme de 45 000.00 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le principe de fiscalisation pour un montant de 45 000.00 €.

DECIDE d'inscrire au budget de la commune un montant de 15 849.91 €.

8) Questions Diverses

8-1 Mr le Maire informe le Conseil Municipal de l'installation sur la Commune de trois bacs bi-flux dans le parc pour le tri sélectif des déchets ainsi qu'un Abri Bac OM installé vers le PAV Rue François Villon. Une subvention sera versée par CITEO pour ces achats.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h06.